GAEC SCAUMELS

Détail de votre facture du 04/04/2025 n° 10223668552

Données contrat

TARIF BLEU - OPTION EJP clients non résidentiels 18kVA
Réf. de votre contrat 1-94N-2846
Prix réglementés
Souscrit depuis le 02/07/1997

Données Point de Livraison

LIEU DIT LA MONTAGNETTE 46100 FIGEAC
Réf Acheminement Electricité : 23436758307639

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé
Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises
L'accise sur l'électricité) augmente au 01/02/2024. Plus d'informations sur https://www.edf.fr/entreprises/evolution-des-taxes-electricite.
Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché
Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.
Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2025. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. **Etape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact ou directement depuis votre espace Client. **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Service Réclamation dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture, en précisant la référence de votre réclamation initiale. Vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Réclamation : si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Réclamation, ou en l'absence de réponse à votre réclamation écrite depuis plus de deux mois, vous pouvez dans ce cas solliciter le médiateur du groupe EDF par internet sur https://mediateur.edf.fr ou par courrier au : Médiateur du groupe EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par écrit, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2023 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 86,5% nucléaire, 4,7% renouvelables (dont 1,5% éolien, 2,1% solaire, 0,9% Biomasse), 8,1% gaz, 0,2% charbon, 0,5% pétrole, 0,03% autres fossiles.
Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :
89,4% hydraulique : 86,8% France, 2,5% hors France (Espagne, Italie, Norvège, République Tchèque, Suède, République de Lettonie),
8,1% éolien : 4,7% France (dont 0,7% enchères) et 3,4% hors France (Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie, Norvège, Suède, Portugal),
1,6% biomasse : 0,8% France dont (0,8% enchères) et 0,8 hors France (Allemagne, Danemark, Finlande, Pays-Bas),
0,9% solaire : 0,1% France (dont 0,1% enchères) et 0,8% hors France (Allemagne, Espagne, Italie, République Tchèque).
Origine 2023 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 67,2% hydraulique, 23,8% éolien dont 12,3% enchères, 5,4% solaire dont 5,3% enchères, 3,5% biomasse dont 3,5% enchères.
Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).
Origine 2023 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

242082 26290 6415 2/2 22